

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Duff & Phelps Global Listed Infrastructure

| | |
|--------------------|--------------|
| ISIN | LU2386637255 |
| Catégorie de parts | I |
| Monnaie | EUR |

un compartiment de Vontobel Fund II

Ce fonds est géré par Vontobel Asset Management S.A., qui fait partie du Groupe Vontobel.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment géré de façon dynamique vise à obtenir une croissance attrayante du capital en dollars américains. Le compartiment promeut les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du RGPD et investit dans des émetteurs que le gestionnaire d'investissements considère comme prêts à relever les défis environnementaux et sociaux présentant une importance financière.

- Le compartiment investit essentiellement dans des actions et des instruments assimilés à des actions, notamment des certificats de dépôt, des titres de sociétés d'infrastructure et des REIT. Son indice de référence est le FTSE Developed Core Infrastructure 50/50 Index. Lors de la sélection des titres de l'indice à inclure dans le portefeuille, le gestionnaire dispose d'une grande liberté quant à leur pondération par rapport à leur poids dans l'indice.
- Le gestionnaire applique un filtre relatif à la liquidité du négoce et aux capitalisations boursières. Cette modélisation génère une liste de sociétés considérées comme susceptibles de faire l'objet de placements et composant notre «Global Listed Infrastructure Investable Universe». L'évaluation basée sur les facteurs de durabilité porte sur l'Investable Universe. Le gestionnaire cherche à éviter les entreprises exposées selon lui à des Risques de durabilité et exclut donc de l'univers de placement toutes les sociétés dont un certain pourcentage du chiffre d'affaires repose sur l'extraction de charbon, le divertissement pour adultes, la production d'alcool et de tabac et les jeux de hasard ainsi que toute société dont le chiffre d'affaires découle, dans quelque mesure que ce soit, des armes controversées, biologiques ou chimiques. Le gestionnaire utilise un outil d'analyse ESG interne appelé «Global Listed Infrastructure ESG Scorecard» qui évalue des facteurs de durabilité usuels du secteur tels que les questions environnementales, sociales et liées au personnel, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et les bonnes pratiques de gouvernance des sociétés détenues, notamment en matière de structures de direction, de rémunération du personnel et de conformité fiscale. Le compartiment promeut certains critères environnementaux et/ou

sociaux tels que l'efficacité énergétique, les transports propres et le bien-être des employés, soit directement en aidant les sociétés à améliorer leur gestion des Facteurs de durabilité, soit indirectement en sélectionnant des entreprises dont les pratiques sont favorables aux critères environnementaux et sociaux. En se concentrant sur les sociétés mondiales cotées de l'infrastructure et en appliquant l'évaluation ESG précitée, le compartiment évite les placements dans des activités controversées et exclut ainsi au moins 20% du «Global Listed Infrastructure Investable Universe» décrit ci-dessus. Au moins 90% des titres du compartiment font l'objet d'une analyse ESG. **Principales limites méthodologiques:** incohérences potentielles, inexactitude ou indisponibilité des données ESG fournies par des prestataires externes. **De plus amples détails à ce sujet sont disponibles dans le prospectus.**

- Jusqu'à 33% de l'actif du compartiment peut être exposé à des classes d'actifs éligibles ou à des instruments financiers éligibles hors de l'univers d'investissement susmentionné, notamment aux obligations, aux instruments du marché monétaire et aux dépôts bancaires pour la gestion des liquidités. Le compartiment peut également détenir jusqu'à 20% de ses actifs nets sous forme de dépôts bancaires à vue.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture.
- La monnaie de cette catégorie N'EST PAS couverte contre la monnaie principale du compartiment. L'investisseur supporte de ce fait pleinement le risque de change.
- Le compartiment est géré par rapport à un indice de référence. Le gestionnaire dispose d'une liberté totale dans le cadre des limites de placement prédéfinies.
- Les revenus ne sont pas distribués mais réinvestis.
- L'achat et la vente de titres s'accompagnent de frais de transaction payables en sus des frais indiqués.
- Rachat d'actions: quotidiennement lorsque les banques sont ouvertes au Luxembourg (cf. prospectus pour détails et exceptions).
- Les parts I sont réservées exclusivement aux investisseurs institutionnels.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur ci-dessus ne mesure pas le risque d'une possible perte de capital, mais représente les fluctuations de valeur passées du compartiment.

- La catégorie de parts est classée dans cette catégorie car le prix de ses parts peut fluctuer fortement en raison de la politique d'investissement mise en œuvre.
- Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du futur profil de risque du compartiment.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.
- La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Lors du classement d'une catégorie de parts du compartiment dans une catégorie de risque, il peut arriver que tous les risques ne soient pas pris en compte. Cela concerne par exemple les risques liés à des événements de marché exceptionnels, des erreurs opérationnelles ou encore des événements juridiques et politiques. Une présentation détaillée des risques est fournie au chapitre «Risk Considerations» de

la partie générale (General Part) du prospectus. Les risques suivants n'ont pas d'influence directe sur ce classement, mais peuvent néanmoins être importants:

- Le compartiment investit dans des sociétés qui œuvrent dans le secteur des infrastructures et sont exposées au risque de monopole du secteur public dans ce domaine, ce dernier étant, d'une manière générale, le commanditaire de la majorité des projets d'infrastructure. Ce quasi-monopole rend les sociétés d'infrastructures dépendantes du secteur public à plusieurs égards : politique budgétaire (dépenses) de l'État, transparence et impartialité des procédures d'appel d'offres et protection des sociétés d'infrastructures contre les pratiques de concurrence déloyale et le pouvoir de marché et de fixation des prix du détenteur du monopole, entre autres.
- Le compartiment intègre aussi des critères de durabilité dans son processus d'investissement. La performance du compartiment peut par conséquent être supérieure ou inférieure à celle d'un portefeuille géré de façon traditionnelle.
- Le cours d'une action peut être défavorablement influencé par des évolutions au sein de la société, de son secteur ou de l'environnement économique et faire l'objet de fluctuations rapides. Les actions recèlent des risques plus importants que les obligations et les instruments du marché monétaire.
- Cette catégorie est libellée dans une monnaie autre que celle du compartiment. L'investisseur est donc pleinement exposé au risque

de change lorsqu'il investit dans le compartiment.

Frais

Les commissions sont utilisées pour couvrir les frais courants du fonds. Ces derniers comprennent les frais d'administration, de commercialisation et de distribution du fonds. Les frais encourus réduisent le rendement.

FRAIS PONCTUELS SUPPORTÉS PAR L'INVESTISSEUR

| | |
|--------------------------|-------|
| Frais d'entrée | 5.00% |
| Frais de sortie | 0.30% |
| Commission de conversion | 1.00% |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

FRAIS APPLIQUÉS AU FONDS SUR UN AN

| | |
|----------------|-------|
| Frais courants | 0.98% |
|----------------|-------|

FRAIS APPLIQUÉS AU FONDS DANS CERTAINES CONDITIONS PRÉCISES

Commission de performance

Aucune

Performances passées

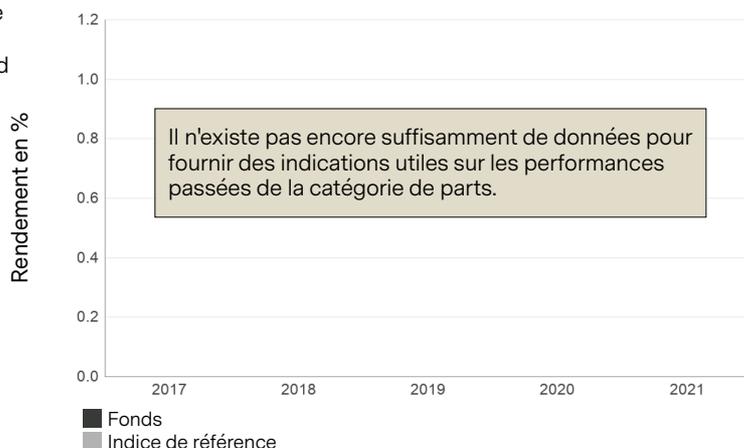
- Pour cette catégorie de parts, des parts ont été émises la première fois en 2021. Le compartiment a été lancé en 2020.
- Le compartiment se base sur l'indice de référence FTSE Developed Core Infrastructure 50/50 Index.

Les frais ponctuels indiqués sont des valeurs maximales. Ils peuvent, selon le cas, être inférieures – veuillez vous renseigner auprès de votre conseiller financier.

Le montant des frais courants indiqué est une estimation car il n'existe pas encore suffisamment de données pour cette catégorie de parts. Cela peut être dû à son récent lancement ou à un changement dans les commissions sous-jacentes. Les états financiers du fonds comprendront le détail du calcul des frais. Il ne comprend pas:

- Les coûts des opérations du fonds, à l'exception de ceux que le fonds paye à l'achat ou à la vente de parts d'autres placements collectifs de capitaux.

D'autres informations sur les frais sont fournies au chapitre «Fees and expenses» de la partie générale (General Part) du prospectus, disponible sous www.vontobel.com/AM.



Informations pratiques

- La banque dépositaire du fonds est RBC Investor Services Bank S.A.
- Le prospectus de vente, y compris les divulgations précontractuelles sur le RGPD, les derniers rapports semestriels et annuels, le cours des actions et d'autres informations pratiques sont disponibles gratuitement sur www.vontobel.com/AM en anglais et en allemand.
- Pour obtenir ces informations, vous pouvez également vous adresser à Vontobel Asset Management S.A., 18, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.
- Le fonds est régi par le droit fiscal luxembourgeois, ce qui, selon votre domicile, peut avoir une influence sur votre placement dans le fonds. Pour plus de précisions, veuillez vous adresser à votre conseiller fiscal.
- Des informations concernant la politique de rémunération en

- vigueur, y compris une description du calcul de la rémunération et des avantages ainsi que l'identité des personnes responsables de la détermination de la rémunération et des avantages, sont disponibles sous www.vontobel.com/AM/remuneration-policy.pdf et peuvent être obtenues gratuitement en version papier sur simple demande.
- Ce compartiment fait partie d'un fonds à compartiments multiples. Les différents compartiments ne répondent pas les uns des autres. Pour les investisseurs de ce compartiment, seuls les gains et les pertes de ce dernier sont déterminants. Chaque détenteur de parts peut demander la conversion de tout ou partie de ses parts conformément au chapitre «Conversion of Shares» du prospectus.
- La responsabilité de Vontobel Asset Management S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.